



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE

SESSION 2020

Table des matières

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES	3
A. <i>Épreuve d'admissibilité</i>	3
B. <i>Épreuve d'admission</i>	3
II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE.....	3
III. FORMATION DES CANDIDATS	3
IV. LE JURY.....	4
A. <i>La composition du jury.....</i>	4
B. <i>La formation du jury et la réunion de cadrage</i>	4
V. LE DÉROULEMENT DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE	5
A. <i>L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ</i>	5
B. <i>L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION.....</i>	5
C. <i>REMARQUES GÉNÉRALES SUR CES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE</i>	7
VI. LES STATISTIQUES.....	8

I. LE RAPPEL DES ÉPREUVES

Selon les préconisations de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) du 17 avril 2020, les épreuves de ces concours, mentionnées à l'arrêté du 11 juillet 2007 fixant les modalités d'organisation, ont été adaptées dans le cadre de la crise sanitaire liée à la covid 19 par arrêté en date du 24 juin 2020.

A. Épreuve d'admissibilité

Épreuve écrite obligatoire de 1h30 comprenant deux parties :

- La première partie prenant la forme d'un questionnaire à choix multiples et faisant appel aux facultés de raisonnement et de logique des candidats.
- Une seconde partie comprenant des questions ouvertes à partir d'un court texte d'ordre général, consistant en la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat.

B. Épreuve d'admission

Épreuve orale obligatoire consistant en un entretien avec le jury, d'une durée de 25 minutes sans temps de préparation, permettant d'apprécier la motivation du candidat, ses connaissances sur le métier et les missions exercées par les adjoints techniques, d'accueil, de surveillance et de magasinage (AASM). Cet échange débute par une présentation du candidat de cinq minutes au plus exposant la façon dont il envisage son métier, et comprend une ou plusieurs mises en situation professionnelle visant à apprécier ses capacités de réflexion au regard des missions postulées.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2020
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité <i>(report du calendrier initial en raison de la crise sanitaire liée à la covid 19)</i>	02/02/2021
Date de la réunion d'admissibilité	03/05/2021
Dates des épreuves orales d'admission	<u>Interne :</u> 6 jours 4, 6, 7, 8, 13 et 14 octobre 2021 <u>Externe :</u> 9 jours 17 et 18 novembre 2021 1, 2, 8, 9, 15, 16, 17 décembre 2021
Date de la réunion d'admission	<u>Interne :</u> 14 octobre 2021 <u>Externe :</u> 17 décembre 2021

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels. Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. FORMATION DES CANDIDATS

Des formations sont proposées aux candidats inscrits aux concours internes ainsi qu'aux examens professionnels. Les candidats sont invités à se renseigner pour s'inscrire à la ou aux formations en adéquations avec leurs besoins.

IV. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury était composé des personnes suivantes :

Président :

- Monsieur Yann BRUN, ingénieur des services culturels et du patrimoine, classe normale, spécialité « service culturel », conseiller sûreté de l'archéologie et des archives, inspection des patrimoines, mission sécurité, sûreté et accessibilité, direction générale des patrimoines (en remplacement à partir de juillet 2021 de Monsieur Adil ID-SAÏD, attaché d'administration, chargé de recrutement et conseil en mobilité, direction des ressources humaines, musée du Louvre).

Membres de ce jury :

- Monsieur David BENOLIEL, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », chef du service d'accueil, de surveillance, de maintenance et d'entretien, centre des monuments nationaux, Panthéon ;
- Monsieur Rémy DEMAY, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », adjoint à la cheffe du service administratif et financier, responsable du bureau des plannings, château, musée et domaine de Versailles et de Trianon ;
- Madame Sophie GHERBEZZA, ingénieure des services culturels et du patrimoine, classe normale, spécialité « service culturel », adjointe au chef de service de l'accueil et de la surveillance, châteaux et domaine de Compiègne/Blérancourt ;
- Madame Alexa GONZALEZ, technicienne des services culturels et des bâtiments de France, classe normale, spécialité « surveillance et accueil », responsable d'équipe Bellechasse, direction de l'accueil et de la surveillance, musées d'Orsay et de l'Orangerie ;
- Monsieur Pierre HURBAIN, ingénieur des services culturels et du patrimoine, classe normale, spécialité « service culturel », chef de service Richelieu, département de l'accueil des publics et de la surveillance, musée du Louvre ;
- Monsieur David JACQUARD-DELCOURT, technicien des services culturels et des bâtiments de France, classe normale, spécialité « surveillance et accueil », chargé de production, direction de la programmation et des auditoriums, musées d'Orsay et de l'Orangerie ;
- Madame Corinne MARTIN, technicienne des services culturels et des bâtiments de France, classe supérieure, spécialité « surveillance et accueil », cheffe d'équipe au service de l'exploitation des équipements de sûreté, direction de l'accueil des publics et de la surveillance, musée du Louvre ;
- Madame Alice TAPHANEL, technicienne des services culturels et des bâtiments de France, classe normale, spécialité « surveillance et accueil », adjointe au chef de service du poste central de sécurité, château, musée et domaine de Versailles et de Trianon.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation des concours : le planning et les étapes de la procédure, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes.

V. LE DÉROULEMENT DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ

En raison de la crise sanitaire, l'épreuve écrite d'admissibilité a été commune aux deux concours, externe et interne.

La durée de l'épreuve a été réduite (une heure et trente minutes) et les exercices proposés ont été adaptés afin que les candidats, issus du concours externe ou du concours interne, n'aient pas de difficultés particulières pour y répondre :

- Un questionnaire à choix multiples composé de 15 questions, faisant appel aux facultés de raisonnement et de logique, dont 9 basées sur des analyses de situations liées aux missions d'un adjoint technique principal de 2e classe d'accueil, de surveillance et de magasinage (AASM).
- Une explication de texte d'ordre général en lien avec la culture, avec trois questions ouvertes.

1) Concours externe

Le fait que l'épreuve écrite d'admissibilité soit commune aux deux concours, externe et interne, a permis d'obtenir des notes élevées. Ainsi sur les 211 notes, près d'une centaine sont au-dessus de 15/20, dont plus d'une quarantaine au-dessus de 17/20 (moyenne globale de 14).

Néanmoins, le jury a constaté pour de nombreuses copies des erreurs dans les réponses au questionnaire à choix multiples ainsi qu'un niveau relativement faible en orthographe ou faisant appel au langage type « SMS ».

Les futurs candidats doivent s'entraîner à résoudre des exercices de raisonnement et de logique mais également à mieux connaître les missions et l'environnement de travail d'un AASM.

Un effort dans la rédaction (syntaxe et orthographe) doit être également recherché.

2) Concours interne

Le fait que l'épreuve écrite d'admissibilité soit commune aux deux concours, externe et interne, a permis d'obtenir des notes allant jusqu'à 19,95, avec un taux de réponses élevé sur les QCM basés sur l'analyse de situations liées aux missions d'un AASM.

En revanche, pour de nombreuses copies, le jury a été surpris par les difficultés des candidats à répondre aux questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et à ordonner les idées principales du texte proposé.

De nombreuses phrases mal rédigées, hors sujet ou imprécises, voire pour certaines copies une absence totale de réponse.

Pour les futurs candidats, le jury recommande un soin particulier apporté à l'orthographe ainsi qu'un entraînement à la résolution d'exercices de logique, à la compréhension de texte et à la rédaction de réponses.

B. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

En raison de la crise sanitaire, l'épreuve orale d'admission a été adaptée et commune aux deux concours, externe et interne.

L'épreuve orale d'admission, d'une durée de 25 minutes, consistait en une présentation du candidat, de cinq minutes au plus, suivie d'un entretien sans temps de préparation, permettant d'apprécier la

motivation du candidat, ses connaissances sur le métier et les missions exercées par les adjoints techniques, d'accueil, de surveillance et de magasinage.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

1) Concours externe

L'objectif des échanges a été pour le jury, au travers notamment d'une ou plusieurs mises en situation professionnelle, d'apprécier les capacités de réflexion des candidats au regard des missions postulées et de déceler leurs potentialités à intégrer le ministère de la culture, tout particulièrement au sein d'une équipe dans un musée national, dans un domaine national, dans un monument ou ensemble archéologique, dans un service d'archives ou dans un établissement national d'enseignement artistique.

Beaucoup de candidats étaient en état de stress. Face à ces situations, le jury a fait preuve de bienveillance, et a souvent aidé les candidats à reprendre leur discours, en les rassurant et les réorientant sur leur parcours, leurs connaissances personnelles ou professionnelles.

Par les questions posées, le jury a pu apprécier les connaissances générales du candidat, le sens du service public et obtenir des réponses sur ses motivations et sa capacité à intégrer un poste d'AASM.

Si d'une manière générale, les attentes du jury ont été satisfaites sur ces derniers points et que le jury a apprécié la qualité des réponses données, il a déploré chez certains candidats une méconnaissance trop importante du ministère de la culture et de son organisation ainsi qu'une absence totale de connaissance sur le métier et les missions exercées par les AASM.

Il faut également souligner un grand nombre d'attitudes parfois nonchalantes, des problèmes de posture et de présentation vestimentaire peu conformes avec les qualités attendues pour un AASM.

Le jury a toutefois noté que de nombreux candidats s'étaient très bien préparés pour l'épreuve orale et avaient parfaitement compris et appréhendé le métier d'AASM, avec une bonne analyse et réactivité aux mises en situation (près de la moitié des candidats a obtenu plus de 15/20, dont un quart au-dessus de 18/20).

Pour les futurs candidats, le jury recommande de bien préparer cette épreuve en valorisant leurs parcours, expériences, qualités et motivations lors des cinq minutes de présentation qui leur sont allouées (certaines présentations ont duré moins d'une minute) et en travaillant davantage sur leur futur environnement professionnel et culturel. Il est également conseillé aux candidats de répondre aux questions de manière concrète en s'appuyant sur leur expérience ou leur bon sens, sans chercher à monopoliser la parole sur d'autres sujets sans lien avec la question posée.

Afin de mieux répondre aux questions touchant aux missions, aux métiers, à l'organisation et à l'actualité du ministère de la culture, le jury conseille vivement aux candidats de se rendre sur le site internet du ministère de la culture, pour consulter la nature des épreuves, le programme et les annales.

2) Concours interne

Les entretiens ont porté sur les points forts du parcours des candidats, afin de leur permettre de valoriser leurs expériences et de mettre en avant leurs qualités et motivations.

Le jury a évalué les aptitudes des candidats sur le métier et les missions exercées par un adjoint technique principal de 2^{ème} classe d'accueil, de surveillance et de magasinage au travers d'exemples concrets, afin de permettre au candidat de visualiser plus aisément la situation et de rebondir sur l'exemple donné.

Cette épreuve demande une préparation personnelle sérieuse. Elle mobilise en effet fortement les connaissances des candidats notamment sur leur environnement professionnel et leur capacité à s'exprimer avec clarté et précision.

Le jury a constaté que les candidats ont, d'une façon générale, mieux réussi à répondre aux questions portant sur les parties plus opérationnelles et techniques en relation avec leurs métiers (sûreté, vol, malveillance, sécurité incendie, assistance aux personnes, incidents techniques, accueil du public, etc.), même si certains candidats se sont contentés de balayer les questions de manière incomplète ou superficielle.

A cet égard, le jury a pu observer que la très large majorité des candidats ayant participé à des formations et fourni un réel effort de préparation a réellement fait la différence (même si parfois certains exposés de présentation étaient appris par cœur). Ainsi, ceux n'en ayant pas bénéficié ont fait une présentation très courte (moins de deux minutes), en balayant en quelques phrases seulement plusieurs années d'expérience.

Les candidats qui ont réalisé les meilleures prestations sont ceux qui ont su illustrer leurs réponses avec des exemples concrets tirés de leurs connaissances théoriques ou de leur parcours professionnel et qui ont su faire preuve d'écoute et d'adaptation en veillant à ce que leurs réponses soient en rapport directe avec la question posée.

Le jury a toutefois été surpris que de nombreux candidats soient venus chercher une reconnaissance faisant référence à leur ancienneté dans leur établissement comme s'il s'agissait d'une simple formalité. Certains ne s'attendaient pas, visiblement, à être questionnés et n'avaient pas mesuré l'intérêt d'une préparation de l'épreuve orale. Ainsi, des candidats ont eu des difficultés à se projeter dans des fonctions et établissements culturels sans lien avec leur parcours. Certains candidats, restant focalisés uniquement sur leurs établissements d'origine, ont en effet répondu de façon évasive ou sans pouvoir répondre aux questions liées aux missions d'un AASM affecté dans un autre établissement (entretien courant des locaux, visites commentées, opérations de rangement, de communication et de réintégration des documents, surveillance des ateliers, des salles de cours, préparation du matériel, etc.).

Concernant l'environnement professionnel, les candidats doivent être en mesure de décrire la structure dans laquelle ils sont affectés (statut, effectifs, organisation) mais également de démontrer une connaissance générale de l'actualité et de l'organisation du ministère de la culture, surtout après plusieurs années de service au sein du ministère.

De même, les connaissances en matière d'actions de médiation culturelle à proposer ou de démocratisation culturelle ont été d'une qualité très inégale.

Beaucoup de candidats étaient en état de stress. Face à ces situations le jury a fait preuve de bienveillance, et a souvent aidé les candidats à reprendre leur discours, en les rassurant et les réorientant sur leur parcours ou leurs connaissances professionnelles.

Le jury conseille fortement aux futurs candidats de bien préparer cette épreuve et de participer aux formations proposées dans le cadre de la préparation à l'oral de ce concours pour éviter l'ensemble des écueils constatés mais aussi pour surmonter les manques et quelquefois les excès de confiance en soi.

C. REMARQUES GÉNÉRALES SUR CES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE

En raison de la crise sanitaire, les épreuves de ces concours externe et interne, initialement prévus en 2020, ont eu lieu en 2021. Ce qui a nécessité de modifier les sujets de l'épreuve écrite d'admissibilité afin qu'elle soit adaptée et commune aux deux concours externe et interne.

La situation sanitaire et la durée très longue entre l'inscription et l'épreuve écrite d'admissibilité le 2 février 2021 ont pu accroître l'absence de nombreux candidats, dont certains sans avoir prévenu de leur absence (73 désistements et 418 absents sur 840 inscrits, sur les deux concours confondus).

C'est pourquoi, le jury tient à saluer la motivation et l'investissement des candidats qui se sont déplacés, parfois de loin, pour ces concours en dépit d'un contexte sanitaire particulier et à les féliciter pour les efforts produits, notamment à l'oral malgré la contrainte liée au port du masque.

Les candidats ont livré des prestations, écrites et orales, de bon niveau à très bon niveau, comme en témoignent les notes élevées attribuées.

Le jury a néanmoins constaté une certaine désinvolture de la part de candidats qui, manifestement, ne s'étaient pas préparés avec tout le sérieux attendu. Le jury a notamment déploré pour certains candidats un manque de connaissance des missions, droits et obligations d'un adjoint technique principal de 2ème classe d'accueil, de surveillance et de magasinage.

Les futurs candidats doivent prendre conscience de l'importance de préparer ce concours, aussi bien les épreuves écrites d'admissibilité que les épreuves orales d'admission.

Le jury souhaite également souligner l'importance pour les candidats de pouvoir bénéficier et participer à des formations de préparation aux concours, tenant compte des points d'attention soulignés dans les rapports de jury.

Le jury tient enfin à remercier le bureau des concours du ministère de la culture pour son organisation méticuleuse et pour son accompagnement, ainsi que le personnel du centre d'examen (SIEC d'Arcueil).

VI. LES STATISTIQUES

Concours externe

Nombre de postes offerts à cette session : 35

	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission		
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis sur liste principale	Nombre d'admis sur liste complémentaire
Hommes	283	264	103	92	77	18	25
Femmes	332	292	108	96	77	17	23
Total	615	556	211	188	154	35	48

Nombre de désistements : 59.

Seuil d'admissibilité : 10,25 sur 20.

Amplitude des notes d'admissibilité : de 0 à 19,90 sur 20.

Seuil d'admission sur liste principale : 16,375 sur 20.

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 13,625 sur 20.

Amplitude des notes d'admission : de 0 à 20 sur 20.

Taux de réussite (lauréats sur liste principale / présents à l'admissibilité) x 100) : 16,5%.

Concours interne

Nombre de postes offerts à cette session : 45

			Admissibilité		Admission		
	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis sur liste principale	Nombre d'admis sur liste complémentaire
Hommes	130	124	83	71	65	71	20
Femmes	95	87	55	48	46	48	14
Total	225	211	138	119	111	45	34

Nombre de désistements : 14.

Seuil d'admissibilité : 9 sur 20.

Amplitude des notes d'admissibilité : de 0 à 19,95 sur 20.

Seuil d'admission sur liste principale : 14,55 sur 20.

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 12,125 sur 20.

Amplitude des notes d'admission : de 0 à 19 sur 20.

Taux de réussite (lauréats sur liste principale / présents à l'admissibilité) x 100) : 33%



Monsieur Yann BRUN
Président du jury